

COMMISSION
OF THE
EUROPEAN COMMUNITIES

Brussels, December 1967.
P - 60

Spokesman's Group

(EEC)

INFORMATION MEMO

1967 IN RETROSPECT

--:--

PP/500/67-E

With the merger of their executive organs ten years after the signing of the Treaty of Rome, the European Communities have entered upon a new phase of their existence. The Joint Commission of 14 members with President Jean Rey at their head took up its functions on 6 July. The internal re-organization of the Directorates-General is still being worked out.

INTERNAL MARKET

More progress was made in 1967 towards the completion of the customs union. On 1 July a further reduction in intra-Community customs duties took place. It amounted to 5% in the case of manufactures and, in most instances, 10% for agricultural produce not yet subject to a common organization of the markets, thus bringing the intra-Community duties on these two classes of products down to 15% and 25% of the basic duties, respectively.

Bearing in mind the customs union which is to be established on 1 July 1968, the Commission has laid before the Council a proposed regulation on customs value and proposed directives on bonded warehouses, deferred payment of customs duties and the control of goods entering the Community.

The Commission further submitted to the Council in June two draft decisions designed to simplify the arrangements governing non-commercial postal consignments of "products originating" between Member States and overseas countries and territories.

.../...

COMPETITION

General Measures

Restrictive agreements and dominant positions

On 22 March 1967, the Commission adopted Regulation No. 67/67/CEE concerning the application of Article 85(3) of the Treaty establishing the EEC to certain classes of exclusive dealing agreements.

Furthermore, on 14 December, the Council adopted the Commission's proposal concerning the extension of the time-limit for the non-application to transport of Regulation No. 17/62/CEE.

Application of Articles 85 and 86 of the EEC Treaty to individual cases

The Commission has declared that, in pursuance of Article 85(3), the EEC Treaty's ban on cartels was inapplicable to an agreement for co-operation between marine paint manufacturers. By this decision the Commission confirmed its approval of certain forms of co-operation among small and medium-sized enterprises: this decision will serve as a model for a series of other decisions which the Commission is preparing in this field.

In addition, the Commission has published the essential points of seven agreements for which it wishes to grant negative clearance or a decision to the effect that the Treaty ban is inapplicable to them.

In thirteen cases of cartels comprising agreements which are incompatible with the Common Market and prohibited by Article 85 of the EEC Treaty, the Commission has informed the enterprises in question of the complaints brought against them. In three cases, enterprises which showed sufficient interest in the matter were granted an oral hearing.

In 1967, the Consultative Committee on Cartels and Monopolies held five meetings at which it gave its opinion on provisional draft decisions on individual cases of restrictive agreements for which the procedure initiated has now reached the decision stage.

Approximation of legislation

On the basis of Article 220 of the EEC Treaty, government experts of the Member States, aided by Commission officials, have worked out the draft of a convention on judicial competence and the enforcement of decisions in civil and commercial cases. The draft was communicated to the Governments in December 1967.

After settlement of the final divergences of view within the Council, the agreement on the mutual recognition of companies and juridical persons is now ready for signature.

Work on the Statutes for a European company is continuing in the Council in the ad hoc group under Professor Sanders.

.../...

Examination of the Commission's directive to co-ordinate procedures awarding public works contracts is being pursued by the Council's Economic Group.

The Committee of Permanent Representatives still has under examination the second directive on the harmonization of laws and regulations governing pharmaceutical specialities. On 7 June 1967, the Commission laid before the Council a proposal for a directive concerning promotional activity for pharmaceutical specialities. On 7 December 1967, the Commission adopted a proposal for a directive on the principle of the mutual recognition of licences for the marketing of these articles. The text was sent to the Council on 11 December.

On 31 July 1967 the Commission adopted a recommendation, in accordance with Article 102(1) second clause of the EEC Treaty, concerning the Italian bill No. 792 B on standards for the regulation of publicity and trade in olive oil and oilseed.

On 12 June 1967 the Commission submitted a proposal to the Council for a directive, in accordance with Article 101 of the EEC Treaty, concerning the 17th Law amending the law on turnover tax in Germany.

In order to remove technical obstacles to trade, the Commission, in 1967, submitted proposals to the Council for directives on motor vehicle direction indicators, and on measuring instruments (one outline directive and four specific directives).

Taxation

1967 was a very important year for fiscal matters. The Council adopted two directives for the harmonization of turnover taxes which may be considered as a big step towards the institution of a Community tax policy.

The introduction of value added tax in all Member States by 1 January 1970 at the latest will remove the disadvantages for intra-Community trade still resulting from turnover tax calculated by the cumulative multi-stage system.

A plan concerning value added tax in agriculture was also completed this year and will shortly be submitted to the Council in the form of a proposed directive.

The efforts to harmonize turnover taxes have not prevented the Commission from pursuing the investigations into other indirect taxes already put in hand. In June, a memorandum concerning long-term and short-term solutions for tax problems was submitted to the Council; it will be examined in January 1968. The solutions envisaged particularly concern the harmonization of taxes which can affect the free movement of capital and of taxes relating to the re-organization of firms.

.../...

Aids

The Member States have introduced new aid measures designed to promote the adaptation and economic development of certain regions, especially the coalmining areas, which are faced with difficult problems of industrial conversion. A general tendency to raise the maximum levels of State aid may be observed. These provisions are being examined in the light of Article 92 and the following of the EEC Treaty.

With regard to products derived from agricultural commodities, the system of aids in the individual Member States has been made subject to rules which conform with the legal arrangements promulgated under the common agricultural policy. Two decisions were taken in this connection; they concern certain aids to the consumption of foodstuffs in Germany and the Netherlands.

Furthermore, in co-operation with the Member States, the Commission has examined the steps taken by two Member States for the advancement of a growth industry, namely data processing.

.../...

ECONOMIC AND FINANCIAL POLICY

Following that of 20 December 1966, another recommendation on short-term economic policy was adopted by the Council on 3 July 1967 on a proposal from the Commission.

On 8 February 1967 the EEC Council and the Representatives of the Governments of the Member States adopted the Community's first medium-term economic policy programme for the period 1966/1970; it comprises six chapters preceded by a foreword and an introductory section setting out the basic problems which the economic development of the EEC during the period in question will involve. The Medium-term Economic Policy Committee has continued its studies, in particular on the second programme, the text of which has to be completed in spring 1968.

In connection with the reform of the international monetary system the Ministers of Finance of the six countries had commissioned the Monetary Committee to study ways of improving international credit methods. In execution of this mandate the various components of a common approach by the EEC countries were assembled, thus facilitating the adoption of a basic document for discussions initiated in other institutions (the Group of Ten and the International Monetary Fund).

After approving the broad lines of the Report on the Development of a European Capital Market, drawn up at its request by a group of independent experts, the Commission continued to study measures it might take in this field in order gradually to extend the liberalization of capital movements. On 8 February 1967 the Commission also laid before the Council an amended proposal for a third directive to implement Article 67 of the Treaty.

The Budgetary Policy Committee has vigorously pursued its efforts to achieve closer co-ordination of Member States' policies.

With regard to energy, the Council, on 11 July 1967, duly noted the Commission's memorandum of February 1966 concerning the Community's petroleum and natural gas policy; this document advises the Council of the studies carried out in the petroleum and natural gas sector and is to serve as a guide for future work, without prejudice, however, to the general lines of a comprehensive energy policy.

.../...

AGRICULTURE

The culmination of the Community's agricultural year was reached on 1 July 1967: the common cereals price then came into force. The joint organizations for the cereals, pigmeat, and eggs and poultry sectors entered the single market stage. At this same date the first common rules were applied and, at the same time, common prices came into force for oilseeds. Lastly, on 1 July 1967, the common organization of the sugar sector was launched. Processed products based on fruit and vegetables were included in the common organization of the market.

At the same time the Agricultural Fund (EAGGF) assumed complete responsibility for the expenditure chargeable in all sectors in which there is a common market organization, including those, like the milk products and beef and veal sectors, which are at present in the transitional stage.

Other common market organizations entered the single market stage during the year. They included important fruits and vegetables on 1 January and rice on 1 September.

During the last days of its existence, the EEC Commission submitted two proposals on common policy in important sectors: complementary arrangements with regard to the common organization of the market in vine products and measures to be taken in the tobacco sector. The latter project is not confined to the common agricultural policy, but also contains proposals on the alignment of taxation and the reform of monopolies in the tobacco sector.

In June the Commission laid before the Council schemes concerning ten Community programmes for the Guidance Section of the EAGGF. These programmes are presented in accordance with the Fund regulation of 1964. The schemes relate to: land reform, irrigation, drainage, forestry operations to improve agricultural structures, improvements of the marketing of fruit and vegetables, better structures in the dairy industry, meat, vine products, olive-growing and the development of agricultural areas that are backward or in difficulties.

The EEC Commission also submitted the following proposals to the Council during the first six months of the year.

- (i) In February a draft regulation concerning groupings of agricultural producers and unions thereof; a draft relating to the common market organization of the markets for live plants, cut flowers, bulbs, etc.

.../...

- (ii) In March common measures for the marketing of eggs.
- (iii) In June re-organization of the marketing of products derived from the milling of bread grains.
- (iv) In May as regards institutions and the harmonization of the laws governing agriculture, the Commission suggested the establishment of three standing committees: one for animal fodder, one for foodstuffs and one for vine products.

The main work during the second half of the year was briefly as follows:

In July the Commission submitted to the Council a draft resolution concerning a common veterinary policy.

The Council for its part took several important decisions, all at the suggestion of the Commission:

In October several regulations on the Agricultural Fund (EAGGF) chiefly designed to accelerate assistance from the Fund by setting up an instalments system.

Again in October the fixing of common prices for pigmeat (1967-1968), olive oil (1967-1968 marketing year), cereals, rice, beef and veal, sugar and oilseeds (all for the 1968-1967 marketing year).

In December the Council adopted the basic regulation for sugar, valid for the single price stage (i.e. as from 1 July 1968).

.../...

TRANSPORT

On 20 October 1966 the Council noted that the practical application of its agreement in principle of 22 June 1965 was meeting with serious difficulties and that, in particular, there was disagreement among the Ministers concerning the whole question of tariff regulations in the transport sector. In order to overcome these differences the Council passed a resolution on 20 October 1966 in which it invited the Commission to suggest measures relating to the regulation of capacity in road and inland water transport and emphasized the necessity for rapid implementation of its decision of 13 May 1965 on the harmonization of the conditions of competition, and also the necessity for a solution to the problem of the apportionment of infrastructure costs.

The Commission considered it should reply to this Council resolution by presenting both an analysis of the whole situation and of the chief points of discord and a balanced, coherent programme of concrete measures spread over two stages. In this connection, the Commission stressed the importance of the 1 July 1968 deadline and the Community's need to prevent the free movement of goods and services, which must be achieved by that date, from being partially hampered by lack of harmonization between domestic transport policies. This was the purpose of the memorandum on the common transport policy which the Commission submitted to the Council on 10 February 1967.

During 1967, the Commission also submitted to the Council three new proposals for regulations, thus bringing the number of current proposals to that body up to twelve. The proposed regulations concern:

- (i) The action of Member States with regard to obligations inherent in the concept of public service in the field of rail, road and inland water transport.
- (ii) Access to the profession of road haulier in domestic and international transport and control of capacity in domestic road haulage.
- (iii) Access to the market in inland water goods transport.

On the basis of the Commission's communication of February 1967 and of a memorandum from the Italian Government of September 1967, the Council decided, at its session of 13-14 December 1967, to adopt before 30 June 1968 certain regulations proposed by the Commission in order to ensure Community organization of the road haulage market and a programme of measures to ensure further progress with the common transport policy.

SOCIAL POLICY

In January the Commission addressed a recommendation to the Member States concerning the protection of young people at work. This text generalizes the application of certain protective measures and provides increased protection for young workers.

In February the Commission published its annual report on the free movement of workers and on labour markets in the EEC.

In March, the Council adopted the proposed regulation submitted by the Commission for the purpose of extending to seamen the provisions of Regulations Nos. 3 and 4 concerning social security for migrant workers.

In April the Commission submitted a proposal for a regulation on the free movement of workers and a proposal for a directive concerning the abolition of restrictions on the movement and residence of workers from Member States and their families within the Community. To allow for the acceleration now taking place in the establishment of the customs union, these new proposals provide that free movement of workers shall be fully ensured as from 1 July 1968. At this date, the proposed text should replace Regulation No. 38 and the directive annexed thereto.

In May the Commission adopted its 8th Annual Report on labour problems.

A meeting of the Council of Ministers was held on 5 June 1967 to deal with social problems. On the basis of a memorandum submitted by the Commission, the Council broadly discussed the main features of the Community labour market and unanimously decided to investigate its situation and trend at least once a year. The Council also agreed a considerable programme of work in the field of social harmonization (Article 118 of the Treaty). This programme comprises a number of studies concerning labour, employment, social advancement of workers and social statistics. Lastly, the Council issued a directive concerning the harmonization of laws and regulations on the classification, labelling and packaging of dangerous substances.

In July the Commission adopted a report on the progress made by 31 December 1966 in implementing the principle of equal pay for men and women. It was noted that, although there had been progress, the principle of equality of remuneration is not yet fully applied.

In August the Commission submitted to the Parliament its 10th Survey of the trend of the social situation in the Community.

.../...

In November the Commission adopted a proposal for a recommendation on the use of a Community list for aligning the levels of training for the trade of turner. This list constitutes the first European definition of professional qualifications. It specifies the knowledge and skills which should be acquired during training to enable all apprentices to this trade to receive the same standard of instruction in all member countries.

During the 1967 financial year, the Commission decided to grant aid from the European Social Fund totalling almost 14 000 000 u.a. This aid covers half of the expenditure incurred in respect of vocational retraining and resettlement schemes under which approximately 46 000 workers have found new jobs.

On 21 December the Council held a meeting on social affairs.

o

o

o

.../...

ASSOCIATION OF AFRICAN STATES AND MADAGASCAR

During the first ten months of the year, the European Development Fund took 44 financing decisions for the benefit of the AASM for a total of 102 220 084 units of account.

In June total EDF commitments since 1958 had topped one thousand million units of account, almost all in the form of grants.

The first loan agreement on special terms in the EDF framework was concluded in June between the Federal Republic of Cameroon on the one hand and the EEC Commission and the European Bank on the other. The sum involved was 6.5 million units of account.

In February the Commission submitted to the Council an amended proposal for a regulation laying down special provisions for imports into the Community of oleaginous products originating in the AASM and OCT.

In May the Commission sent the Council a proposal for a regulation concerning the new system applicable to rice and broken rice originating in the AASM and OCT.

.../...

EXTERNAL RELATIONS

May was a turning point in the external relations of the Community. On 15 May the long drawn out Kennedy round tariff negotiations came to an end; four days earlier, on 11 May, the British Government finally handed in its membership application and thus the grand debate on the prospects for expanding the Community was launched. A similar request was submitted on the same day by the Irish Government, and Denmark followed suit the day after, 12 May. Norway's request was added to the three others two months later, on 24 July, and on 26 July Sweden handed a letter to the Council asking for negotiations aimed at Sweden's participation in the Community "in a form compatible with the pursuit of Sweden's neutrality". Meanwhile the European Parliament in its May session had adopted a resolution favouring the opening of negotiations with Great Britain.

A first exchange of views on membership applications took place on June 26-27 in the Council of Ministers, which formally requested the opinion of the Commission according to Article 237 of the Treaty. This opinion - a provisional one which was sent to the Council on 29 September - deals with the problems posed by the membership applications and concludes inter alia that "negotiations should be opened in the most appropriate forms" with the candidate countries. It was not until the Council meeting of October 23-24 that a thorough debate took place. The following Council meeting of 20 November in Brussels was overshadowed by the devaluation of sterling two days earlier - and indeed up to this point the Council discussions had been concentrated particularly on the British economy. The meeting of 20 November ended with a new request for the Commission to present a supplementary oral report to its opinion on the consequences of the British devaluation, which it did on 12 December. The Council meeting of 19 December did not reach any agreement.

Important developments have taken place this year in the Community's relations with Southern Europe. In view of the military coup in Greece on 21 April, the association agreement with this country has been limited to the current application of already existing engagements. Negotiations for the harmonization of Greek and Community farm policies and for a new financial aid protocol have not been continued, and moreover no loans have been made since 21 April under the present financial agreement, which ended on 31 October 1967.

When the fourth year of the EEC/Turkey association opened on 1 December 1967, the tariff quotas for Turkish exports to the Community were considerably increased.

After long discussion a negotiating mandate for a preferential agreement with Spain was adopted by the Council on 10 July. Two rounds of negotiations took place in Brussels, on 21-22 September and 7-10 November. Meanwhile the Commission has also received a supplementary mandate for negotiations with Morocco and Tunisia - the initial negotiation took place in 1965 - and these were resumed on 13 November with Tunisia and 21 November with Morocco. Exploratory conversations with an Israeli delegation led to a request from Israel to replace its commercial agreement with the Community by an association. In June the Commission submitted a report recommending

an association agreement. In the meantime the commercial agreement with Israel, which ran out on 30 June, was prolonged for one year. With Austria a round of negotiations from 30 January to 2 February exhausted the Commission's mandate and the Commission reported on these talks to the Council on 3 May, but since a Council discussion on 5 June work on Austria has not been resumed.

The commercial agreement between the Community and Iran, signed in 1963, was extended on 1 December for a further year. In 1967, at the Council's request, the Commission submitted a draft mandate for a commercial agreement with Yugoslavia. The Commission also laid before the Council a draft mandate for the continuation of negotiations with the three East African countries that have requested association with the Community.

Commercial policy

In the commercial policy field, the great event of the year was the successful conclusion of the Kennedy round in Geneva at the end of June. The Community will reduce its common external tariff by an average of 35%. The adjustment will be made in five years, beginning with a 20% cut on 1 July 1968. In addition, the Community subscribed to an anti-dumping code. Where agriculture was concerned, the negotiations did not have the result the Community had hoped for, but an agreement on food aid was nevertheless reached; under this agreement, the Community will provide 23% of the 4.5 million tons of wheat for the developing countries each year.

In the other fields of commercial policy, the Council did not take any decisions, but some progress was made with a common approach to these problems. On 3 July the Commission submitted a proposal relating to the institution of special import arrangements for certain agricultural products from some State-trading countries; this would replace Regulation No. 3/63. On 11-12 December the Council decided to extend Regulation No. 3/63 until 30 June 1968, pending consideration of the Commission's new proposal. The Commission also submitted to the Council, at the beginning of December, a proposal to counter dumping practices, bonuses or subsidies on the part of countries that are not members of the EEC, thus modifying the Commission proposal of 1966 in the light of the Kennedy round. On 11-12 December the Council also approved the general outline of work to be done in connection with commercial policy.

With regard to concerted action in the commercial field, the Member States negotiated an extension until 30 September 1970 of the long-term agreement on cotton textiles and negotiations for bilateral agreements were held with India and Pakistan.

On 7 November 1967, the Commission submitted to the Council a memorandum concerning the OECD report on general preferences for the developing countries. Recalling its report of 22 November 1966, the Commission endorsed the general principles contained in the OECD report but reserved its position on the implementing arrangements which are to be discussed in UNCTAD in 1968.

At the end of 1967, there were 73 non-member countries with missions accredited to the Community.

THE COAL AND STEEL SECTOR

Throughout 1967 the sectors governed by the ECSC Treaty have continued to be affected by the structural crisis. The High Authority and - since 1 July, when the Treaty on the merger came into force - the Commission of the European Communities, have made every effort to find solutions for the serious problems created by:

- (i) The massive fall in demand on the coal market
- (ii) Excess capacity and inadequate prices on the steel market
- (iii) The social and regional problems caused by the reduction of employment in collieries, iron ore mines and certain steel firms.

COAL

In 1967 demand for coal was 7% less than in 1966 and output declined by about 9.5% i.e. it contracted to about 190 million metric tons. The number of workers at the coal face shrank by 48 000, or 14% of the number on the payroll at the end of 1966.

The most important measure taken was Decision No. 1/67 to facilitate the marketing of coking coals and cokes for the Community's steel industry. By this decision, taken on 21 February 1967, Member States are authorized to grant a maximum aid of \$2.2 per ton on sales of coking coals to the steel industry in order to approximate the prices to those of coking coals imported from non-member countries. A system of multilateral compensation involving a maximum contribution of \$22 million per annum has been set up for intra-Community supplies of coking coal or coke in order to effect some reimbursement of aids between Member States.

Following the report by the Council of Ministers' ad hoc "coal problems" Committee, several measures were adopted concerning the conditions for stabilizing the prices of anthracites and low volatile coals in the domestic fuel category, particularly by extending the time-limit between the publication of the new price schedules and their actual entry into force.

Lastly, after the extension of the application of Decision No. 3/65 on the system of financial aids which Member States may be allowed to grant to collieries, the Commission authorized the Governments of the producer States to contribute in 1967 the equivalent of \$1,080 million to help mines carry out rationalization operations by which some are improved and others run down. Aids for exceptional social contributions are not included in this figure.

A comprehensive solution for the coal sector still has to be found. However, it will have to be part of a common energy policy drawn up by agreement between the Commission and the Council of Ministers.

.../...

STEEL

In 1967 the Community's output of crude steel amounted to some 90 million metric tons, i.e. 5 million tons or 6% more than in 1966. Despite a record export sales figure (nearly 19.4 million tons of crude steel), prices remained weak and the rate of capacity utilization was less than 80%.

The Commission initiated the procedure to prolong the protection measures at frontiers taken in 1964 against imports of low-price steel from the Eastern bloc countries. The Commission, has made no change in the old decision of the High Authority fixing the average level of import duties on products from all non-member countries at 9%.

An important event was the agreement reached during the Kennedy round by which the Community will gradually reduce its customs tariffs for steel products to a 5.74% ad valorem rate. The ECSC will therefore have achieved its customs union for steel also at a level of protection considered to be economically reasonable.

The Commission is considering asking the ad hoc "steel problems" Committee of the Council to resume study of the practical applications of a policy calculated to equip the Community's steel industry with a fully competitive production apparatus while at the same time avoiding regional and social imbalances.

FINANCE

The levy on the value of coal and steel production for the period 1 July 1967 to 30 June 1968 has been raised from 0.25% to 0.30%. The proceeds of this levy will be used to finance the Commission's rehabilitation and technical and medical research schemes. A lump sum of \$18 million will be advanced to the Commission to cover part of the administrative expenses of the Community institutions.

In 1967, the ECSC borrowed the equivalent of \$50.5 million on the capital market; this will be used to finance investments by enterprises and industrial conversion schemes.

COMPETITION

In the field of cartels and mergers, many decisions have been taken; a particularly important one was that to authorize the setting up of four sales agencies for rolled steel grouping almost all the steel producers in the Federal Republic of Germany. Subject to certain obligations, this authorization is valid until 30 June 1971.

Generally speaking, the trend is towards merger accompanied by a welcome reduction in the number of decision-making centres. This trend is very likely to continue in 1968.

.../...

SOCIAL PROBLEMS

The Community has continued its social action by allocating compensation and allowances, as provided for under Article 56 of the Treaty setting up the ECSC, to nearly 55 000 workers who are, or will be, affected by the shut-down of firms. A grant of about \$20 million, which will be matched by the Governments concerned, has been set aside for these resettlement operations.

In addition, the Community has decided to make further loans totalling \$22.8 million to set up new industries in regions affected by the closure of iron ore and coal mines and steel firms. The highest appropriation (\$7 million) is for the creation of industrialized areas in the Belgian province of Limburg.

Lastly, the Community has given the green light for the launching of a sixth housing programme which will add 15 000 new dwelling units for coal and steel workers to the 95 000 already completed with the help of ECSC funds. The total expense borne by the ECSC amounts to \$116 million.

.../...

EURATOM

In 1967, the final year of the second five-year research programme, Euratom's main concern was to decide what direction the Community's nuclear research should take in the coming years, while at the same time ensuring that activities in progress can continue. In February the Commission laid before the Council of Ministers its proposals on "future activities", to be undertaken from 1968. In July, however, as there had been no meeting of the Consultative Committee on Nuclear Research, it was decided to draw up an interim programme for 1968, the idea being that the third pluri-annual programme should begin in 1969.

During the last four months of the year, the Commission worked on the interim programme for 1968, which was adopted by the Council of Ministers on 14 December, and sent the Ministers a note on "the tendency of the future activities of the European Atomic Energy Community", on which the Council reached agreement during the same session.

There were two important milestones in the year: in February a call for tenders was issued for a scheme for an Orgel prototype reactor; a group composed of a French, a German and an Italian firm accepted the conditions of this competition and is to submit the results of its study by 1 April 1968. In March the ESSOR test reactor went critical; this reactor was built by Euratom at the Ispra Centre as part of the Community's Orgel programme.

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Groupe du Porte-Parole
(CEE)

Bruxelles, décembre 1967.
P - 60

NOTE D'INFORMATION

ELEMENTS D'UN BILAN DE L'ANNEE 1967

-:-:-

Dix ans après la signature du Traité de Rome, la Fusion des Exécutifs des Communautés européennes marque une nouvelle phase de leur existence. La Commission unique de 14 membres, sous la présidence de M. Jean Rey, est entrée en fonction le 6 juillet. La réorganisation interne des Directions Générales est encore en préparation.

§

MARCHE INTERIEUR

De nouveaux progrès ont été accomplis, en 1967, sur la voie de l'union douanière. Le 1er juillet, une nouvelle réduction des droits de douane intracommunautaires a eu lieu. Elle a été de 5% pour les produits industriels - et de 10% en général pour les produits agricoles non encore soumis à une organisation de marché. Les droits intracommunautaires ont donc été ramenés respectivement, pour ces deux catégories de produits, à 15 et à 25% des droits de base.

Dans la perspective de l'union douanière au 1er juillet 1968, la Commission a transmis au Conseil une proposition de règlement sur la valeur en douane et des propositions de directives relatives aux entrepôts douaniers, au report de paiement des droits de douane et au contrôle sur les marchandises entrant dans la Communauté.

La Commission a transmis d'autre part au Conseil, en juin, deux projets de décision visant à faciliter les échanges non-commerciaux par voie postale, de "produits originaires" entre les Etats membres et les pays et territoires d'outre-mer associés.

§

Les dispositions de l'Union douanière ont été complétées par la mise en œuvre de la réglementation relative à la circulation des marchandises entre les Etats membres et les territoires d'outre-mer associés.

CONCURRENCE

Mesures générales

Ententes et monopoles

Le 22 mars 1967, la Commission a arrêté le règlement n°67/67CEE concernant l'application de l'art. 85, § 3 du traité instituant la CEE, à certaines catégories d'accords d'exclusivité.

En outre, le Conseil a adopté le 14 décembre la proposition de la Commission visant la prorogation du délai de non-application du règlement n° 17/62/CEE aux transports.

Application des articles 85 et 86 du traité instituant la CEE aux cas d'espèce

La Commission a déclaré non applicable l'interdiction d'ententes prévue par le Traité instituant la CEE à un accord de coopération conclu entre fabricants de peinture de marine, conformément aux dispositions de l'art. 85, § 3. Cette décision confirme l'attitude favorable de la Commission à l'égard de certaines formes de coopération entre petites et moyennes entreprises et elle constitue également un cas type pour une série de décisions qu'elle prépare dans ce domaine.

En outre, la Commission a publié l'essentiel de sept accords pour lesquels elle se propose de délivrer une attestation négative ou de prendre une décision aux termes de laquelle l'interdiction d'ententes prévue par le traité ne leur serait pas applicable.

Dans 13 affaires d'ententes comportant des dispositions incompatibles avec le Marché commun et interdites par l'art. 85 du Traité instituant la CEE, la Commission a communiqué aux entreprises intéressées les griefs retenus contre elles. Elle a procédé dans trois affaires à l'audition des entreprises qui avaient manifesté un intérêt suffisant en ce sens.

Le Comité consultatif en matière d'ententes et de positions dominantes a tenu en 1967 cinq réunions au cours desquelles il a formulé son avis sur des avant-projets de décisions se rapportant à divers cas particuliers d'entente pour lesquels la procédure engagée est arrivée au stade de la décision.

Rapprochement des législations

Partant de l'article 220 du traité instituant la CEE, les experts des gouvernements des Etats membres, en collaboration avec les services de la Commission, ont élaboré le projet de convention relative à la compétence judiciaire et à l'exécution des jugements en matière civile et commerciale. Le projet a été transmis aux gouvernements au mois de décembre 1967.

L'accord relatif à la reconnaissance mutuelle de sociétés et des personnes morales est prêt à être signé maintenant que sont réglés les derniers désaccords surgis au Conseil.

Les travaux relatifs au statut de la société commerciale européenne se poursuivent au Conseil au sein du groupe ad hoc présidé par M. Sanders.

L'examen de la directive de la Commission relative à la coordination des méthodes de passation des marchés publics se poursuit au sein du groupe économique du Conseil.

Le Comité des Représentants Permanents continue l'examen de la deuxième directive concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux spécialités pharmaceutiques. La Commission a transmis au Conseil le 7 juin 1967 une proposition de directive relative à la publicité des spécialités pharmaceutiques. Elle a approuvé le 7 décembre 1967 une proposition de directive consacrant le principe de la reconnaissance mutuelle des autorisations de mise sur le marché de spécialités pharmaceutiques. Le texte a été adressé au Conseil le 11 décembre.

Le 31 juillet 1967, la Commission a arrêté une recommandation en vertu de l'art. 102, § 1, deuxième phrase, du traité instituant la CEE au sujet de la proposition de loi italienne n° 792 B relative aux normes pour le contrôle de la publicité et du commerce de l'huile d'olives et de graines.

Le 12 juin 1967, la Commission a transmis au Conseil une proposition de directive fondée sur l'art. 101 du traité instituant la CEE relative à la 17ème loi modifiant la loi sur la taxe sur le chiffre d'affaires en Allemagne.

En 1967, la Commission a transmis au Conseil les propositions de directives suivantes relatives à l'élimination des entraves résultant de dispositions d'ordre technique aux échanges: indicateurs de direction de voitures, instruments de mesurage (directive-cadre et quatre directives particulières).

Fiscalité

L'année 1967 a eu une grande importance du point de vue de la fiscalité. Le Conseil a adopté deux directives en matière d'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires, ce qui peut être considéré comme un grand pas dans la voie de la réalisation d'une politique fiscale communautaire.

L'introduction de la taxe à la valeur ajoutée dans tous les Etats membres, au plus tard pour le 1er janvier 1970, supprimera tous les inconvénients que présente encore pour les échanges intracommunautaires, l'application d'un système de taxe en cascade sur le chiffre d'affaires.

C'est aussi en 1967 que la dernière main a été mise à un projet étendant l'application de la taxe à la valeur ajoutée à l'agriculture; ce projet sera soumis prochainement au Conseil sous forme d'une proposition de directive.

Les travaux en vue de l'harmonisation de la taxe sur le chiffre d'affaires n'ont pas empêché la Commission de poursuivre les études déjà entreprises sur les autres impôts indirects. A ce sujet, un memorandum exposant des solutions à court et à long terme des problèmes fiscaux a été transmis au Conseil au mois de juin. Ce document fera l'objet d'un examen en janvier 1968. Les solutions envisagées concernent en particulier l'harmonisation des impôts qui peuvent influencer la libre circulation des capitaux, ainsi que de ceux qui ont trait à la restructuration des entreprises.

des

Les Etats membres ont adopté de nouvelles mesures d'aides destinées à favoriser l'adaptation et le développement économique de certaines régions en butte à de graves problèmes de reconversion, en particulier les bassins charbonniers. On observe une tendance générale à l'élévation des limites supérieures des aides d'Etat. On procède actuellement à l'examen de ces dispositions conformément aux articles 92 et suivants du traité instituant la CEE.

Dans le domaine des produits à base de matières premières agricoles, le système des aides octroyées dans les divers Etats membres a fait l'objet d'une réglementation en rapport avec les dispositions légales arrêtées dans le cadre de la politique agricole commune. Deux décisions ont été prises à cet égard; elles concernent certaines aides applicables à la consommation de denrées alimentaires en Allemagne et aux Pays-Bas.

En outre, la Commission a examiné, avec le concours des Etats membres, les initiatives de deux Etats membres en faveur du développement d'une industrie de pointe, à savoir l'informatique.

§

POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Après la Recommandation du 20 décembre 1966, une nouvelle Recommandation sur la politique conjoncturelle à suivre fut adoptée, sur proposition de la Commission, par le Conseil le 3 juillet 1967.

Le Conseil de la CEE et les représentants des gouvernements des Etats membres ont adopté le 8 février 1967, le premier programme de politique économique à moyen terme de la Communauté pour la période 1966/1970; il comporte six chapitres précédés d'un avant-propos et d'une partie introductive qui expose notamment les problèmes fondamentaux que posera le développement économique de la CEE au cours de la période considérée. Le Comité de politique à moyen terme a poursuivi ses travaux en vue notamment de l'élaboration du deuxième programme dont la rédaction doit être achevée au printemps 1968.

Dans le cadre de la réforme du système monétaire international, les Ministres des Finances des six pays avaient confié au Comité monétaire l'étude du perfectionnement des méthodes de crédit international. C'est en exécution de ce mandat que les éléments d'une position commune des pays de la CEE ont pu être réunis et ont facilité l'adoption d'un document de base en vue des discussions qui se sont instaurées dans d'autres enceintes (Groupe des Dix, F.M.I.).

Après avoir approuvé les orientations générales du rapport sur le développement d'un marché européen des capitaux, élaboré sur sa demande par un groupe d'experts indépendants, la Commission a poursuivi les études entreprises en vue de la préparation d'initiatives qu'elle pourrait prendre en cette matière, en vue d'élargir progressivement la libération des mouvements de capitaux. La Commission a, par ailleurs, transmis au Conseil le 8 février 1967 une proposition modifiée de troisième directive pour la mise en oeuvre de l'article 67 du Traité.

Le Comité de politique budgétaire a poursuivi activement ses efforts en vue de coordonner plus étroitement la politique suivie dans les Etats membres.

En matière énergétique, le Conseil a pris acte, le 11 juillet 1967, de la communication (de février 1966) de la Commission au Conseil sur la politique de la Communauté en matière de pétrole et de gaz naturel; ce document avait pour objet d'informer le Conseil des travaux entrepris dans le secteur des hydrocarbures et d'indiquer l'orientation des travaux futurs, sans pour autant préjuger l'orientation d'une politique d'ensemble de l'énergie.

AGRICULTURE

Le point culminant de l'année agricole communautaire se situe le 1er juillet 1967 : le prix commun des céréales est alors entré en vigueur. Les organisations communes pour les secteurs des céréales, porc, oeufs et volaille sont entrés dans la phase du marché unique. Le même jour, l'application de la première réglementation commune et l'entrée en vigueur du prix commun se sont faites simultanément pour les graines oléagineuses. Enfin, le 1er juillet 1967 a vu le démarrage de l'organisation commune dans le secteur du sucre. Les produits transformés à base de fruits et légumes ont été inclus dans l'organisation commune de marché.

En même temps, le Fonds agricole (FEOGA) a pris en charge les frais, dans leur totalité, pour les dépenses éligibles dans tous les secteurs où il y a une organisation commune de marché, y compris celles qui se trouvent en ce moment au stade transitoire (tels que les produits laitiers et la viande bovine).

D'autres organisations communes de marché sont entrées dans la phase du marché unique au cours de l'année, notamment au 1er janvier pour quelques fruits et légumes importants et au 1er septembre pour le riz.

Pendant les derniers jours de son existence, la Commission de la CEE a présenté deux propositions concernant la politique commune dans des secteurs importants: les dispositions complémentaires en matière d'organisation commune de marché vitivinicole ainsi que les mesures à prendre dans le secteur du tabac. Ce dernier projet ne se limite pas à la politique agricole commune, mais se tient également des propositions sur l'harmonisation fiscale et l'aménagement des monopoles dans le secteur du tabac.

En juin, la Commission a présenté au Conseil des projets concernant dix programmes communautaires pour la section orientation du FEOGA. Ces programmes sont présentés par le règlement sur le Fonds de 1964. Les projets concernant la restructuration foncière, l'irrigation, l'assainissement hydraulique, les actions forestières tendant à améliorer les structures agricoles, l'amélioration de la commercialisation des fruits et légumes, l'amélioration de la structure de l'industrie laitière, le secteur de la viande, le secteur vitivinicole, le secteur de l'oléiculture et le développement des régions agricoles en difficulté ou en retard.

La Commission de la CEE a encore présenté au Conseil au cours du premier semestre les propositions suivantes :

- en février, un projet de règlement concernant les groupements de producteurs agricoles et leurs unions. Egalement en février, un projet concernant l'organisation commune des marchés dans le secteur des plantes vivantes et des produits de la floriculture.

- en mars, concernant les mesures communes de commercialisation pour les oeufs;
- en juin, concernant l'assainissement du marché des produits résultant de la mouture des céréales panifiables;
- dans le domaine institutionnel et dans le cadre de l'harmonisation des législations en matière agricole, la Commission a proposé en mai d'instituer trois comités permanents, notamment pour les aliments destinés aux animaux, pour les denrées alimentaires et un comité viti-vinicole permanent.

Les travaux du deuxième semestre se résument comme suit :

- en juillet la Commission a présenté un projet de Résolution au Conseil concernant une politique vétérinaire commune;

Le Conseil, de son côté, a pris plusieurs décisions importantes, toutes sur proposition de la Commission, à savoir:

- en octobre, plusieurs règlements sur le Fonds agricole (FEOGA) visant surtout à accélérer le concours du Fonds par l'instauration d'un système d'acomptes;
- également en octobre, la fixation des prix communs pour la viande porcine (67/68) l'huile d'olive (campagne 1967/68), les céréales, riz, viande bovine, sucre et graines oléagineuses (tous campagne 1968/69);
- en décembre, finalement, le Conseil a adopté le règlement de base pour le sucre valable pour la phase du prix unique (donc à partir du 1er juillet 1968).

LES TRANSPORTS

Le 20 octobre 1966, le Conseil a dû constater que la mise en oeuvre pratique de son accord de principe du 22 juin 1965 se heurtait à de graves difficultés et qu'il existait notamment un désaccord entre Ministres sur l'ensemble du problème de la réglementation tarifaire dans le domaine des transports. C'est pour surmonter ces divergences que le Conseil a adopté sa résolution du 20 octobre 1966 dans laquelle il a notamment invité la Commission à lui proposer des mesures dans le domaine de la réglementation de la capacité pour les transports par route et par voie navigable et il a souligné la nécessité d'une exécution rapide de sa décision du 13 mai 1965 relative à l'harmonisation des conditions de concurrence et d'une solution du problème de l'imputation des coûts d'infrastructure.

La Commission a estimé nécessaire de répondre à cette résolution du Conseil en présentant, d'une part, une analyse de la situation dans son ensemble et des principaux points de désaccord et, d'autre part, un programme équilibré et cohérent de mesures concrètes s'échelonnant sur deux étapes. A cet égard, la Commission a tenu à souligner l'importance de l'échéance du 1er juillet 1968 et la nécessité qu'il y avait pour la Communauté d'éviter que la libre circulation des produits et des services, qui doit être réalisée à cette date, ne soit partiellement entravée du fait d'un manque d'harmonisation entre les politiques nationales de transports. Tel a été l'objet de la communication de la Commission au Conseil du 10 février 1967, sur la politique commune des transports.

Par ailleurs, la Commission a, dans le courant de l'année 1967, transmis trois nouvelles propositions de règlement au Conseil, portant de ce fait le nombre de propositions en instance au Conseil à douze. Il s'agit des propositions de règlement relatives à:

- l'action des Etats membres en matière d'obligations inhérentes à la notion de service public dans le domaine des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable;
- l'accès à la profession de transporteur de marchandises par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux et à la réglementation de la capacité dans le domaine des transports nationaux de marchandises par route;
- l'accès au marché des transports de marchandises par voie navigable.

Au cours de sa session des 13-14 décembre 1967, le Conseil a pu, sur la base de la communication de la Commission de février 1967 et d'un mémorandum du gouvernement italien de septembre 1967, arriver à une décision aux termes de laquelle le Conseil adoptera, avant le 30 juin 1968, un certain nombre des règlements proposés par la Commission afin d'assurer l'organisation communautaire du marché des transports routiers de marchandises, ainsi qu'un programme de mesures susceptibles d'assurer le développement ultérieur de la politique commune des transports.

POLITIQUE SOCIALE

En Janvier la Commission a adressé aux Etats membres une recommandation concernant la protection des jeunes au travail. Ce texte se propose de généraliser l'application de certaines dispositions protectrices et renforcer la protection des jeunes travailleurs.

En février, la Commission a publié son rapport annuel sur la libre circulation de la main-d'oeuvre et les marchés du travail dans la CEE.

En mars le Conseil a adopté la proposition de règlement présenté par la Commission étendant aux gens de mer le champ d'application des règlements n° 3 et 4 concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants.

En avril, la Commission a présenté une proposition de règlement relatif à la libre circulation des travailleurs et une proposition de directive relative à la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des travailleurs des Etats membres et de leur famille à l'intérieur de la Communauté. Pour tenir compte de l'accélération intervenue dans la mise en place de l'union douanière, ces nouvelles propositions prévoient que la libre circulation des travailleurs soit intégralement réalisée à partir du 1er juillet 1968. Le texte proposé devrait se substituer, à partir de cette date, au règlement n° 38 et à la directive qui l'accompagne.

En mai, la Commission a adopté son VIIIème rapport annuel sur les problèmes de la main-d'oeuvre.

Un Conseil de Ministres consacré aux affaires sociales a eu lieu le 5 juin 1967. Sur la base d'une Communication présentée par la Commission, le Conseil a eu un large échange de vues sur les aspects principaux du marché du travail dans la Communauté et a décidé à l'unanimité de procéder, au moins une fois par an, à un examen de la situation et de l'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté. Le Conseil a également arrêté un important programme de travail dans le domaine de l'harmonisation sociale (art. 118 du Traité). Ce programme comporte un certain nombre d'études qui intéressent notamment le domaine du travail, de l'emploi, de la promotion sociale des travailleurs et de la statistique sociale. Le Conseil a finalement adopté une directive concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives, relative à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances dangereuses.

En juillet, la Commission a adopté un rapport sur l'état d'application au 31 décembre 1966 du principe d'égalité entre rémunérations masculines et féminines. On constate que malgré les progrès accomplis, le principe de l'égalité salariale n'a pas encore reçu une application complète.

En août, la Commission a transmis au Parlement son 10ème Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté.

.../...

En novembre, la Commission a adopté une proposition de recommandation relative à l'utilisation d'une liste communautaire pour le rapprochement des niveaux de formation de l'activité de tourneur. Cette liste constitue le premier profil professionnel européen. Elle énumère les connaissances et aptitudes qui devraient être acquises au cours de la formation en vue de permettre à tout personne de recevoir dans tous les Etats membres une formation d'un niveau équivalent.

Pendant l'exercice 1967 la Commission a décidé l'octroi du concours du Fonds social européen pour un montant de presque 14 000 000 u.c. Ce concours couvre la moitié des dépenses occasionnées par des opérations de rééducation professionnelle et de réinstallation qui ont permis le réemploi d'environ 46 000 travailleurs.

Le 21 décembre a eu lieu un Conseil consacré aux affaires sociales.

§

ASSOCIATION DES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE

Au cours des dix premiers mois de l'année, le Fonds européen de développement a pris 44 décisions de financement au profit des EAMA, pour un montant de 102 220 084 unités de compte.

Au mois de juin, le bilan des engagements du FED depuis 1958 avait dépassé un milliard d'unités de compte, consacrées dans leur quasi-totalité, à des aides non remboursables.

D'autre part, le premier contrat de prêt à des conditions spéciales, dans le cadre du FED a été conclu, en juin, entre la République fédérale du Cameroun d'une part, la Commission de la CEE et la Banque européenne d'autre part. Son montant est de 6,5 millions d'unités de compte.

En février, la Commission a soumis au Conseil une proposition modifiée de règlement prévoyant des dispositions spéciales applicables aux produits oléagineux des EAMA, et des pays et territoires d'outre-mer, importés dans la Communauté.

En mai, la Commission a transmis au Conseil une proposition de règlement relatif au nouveau régime applicable au riz et brisures de riz originaires des EAMA et des pays et territoires d'outre-mer.

RELATIONS EXTERIEURES

Le mois de mai a constitué un tournant dans les activités de la Communauté, en ce qui concerne les relations extérieures. Le 15 mai ont abouti les longues négociations tarifaires du Kennedy Round, quatre jours avant, le 11 mai, le gouvernement britannique a adressé sa demande d'adhésion, point de départ d'un important débat sur les perspectives d'élargissement de la Communauté. Le même jour le gouvernement irlandais a adressé une demande analogue, suivie le lendemain, 12 mai, par le Danemark. Deux mois plus tard, le 24 juillet, la Norvège a joint sa demande d'adhésion aux trois autres et le 26 juillet la Suède, à son tour, a demandé l'ouverture de négociations en vue de sa participation à la Communauté "sous une forme qui soit compatible avec le maintien de sa neutralité". Entretemps, le Parlement européen, lors de sa session de mai, avait adopté une résolution favorable à l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne.

Un premier échange de vues sur les demandes d'adhésion s'est déroulé les 26 et 27 juin au Conseil de Ministres qui a sollicité l'avis de la Commission conformément à l'art. 237 du Traité. Cet avis, provisoire, transmis au Conseil le 29 septembre, traite des problèmes posés par les demandes et conclut, entre autres, qu'il "conviendrait d'ouvrir des négociations dans les formes les plus appropriées" avec les pays candidats. Ce n'est qu'au Conseil des 23-24 octobre que s'est tenu un débat approfondi. Le débat suivant du Conseil, le 20 novembre, à Bruxelles, s'est déroulé sous le signe de la dévaluation de la livre sterling survenue deux jours plus tôt - c'était d'ailleurs sur l'économie britannique que le Conseil avait fait porter ses discussions jusqu'à ce point. Le débat du 20 novembre a abouti à une nouvelle demande adressée à la Commission de présenter un rapport oral complémentaire à son avis, sur les conséquences de la dévaluation qui fut donné le 12 décembre. Au Conseil du 19 décembre on n'a pas abouti à un accord.

Des développements importants se sont produits cette année dans les relations de la Communauté avec l'Europe méridionale. Etant donné le coup d'Etat militaire survenu le 21 avril en Grèce, l'accord d'association avec ce pays a été limité à la simple application des engagements déjà existants. Les négociations entamées en vue de l'harmonisation des politiques agricoles entre la Grèce et la Communauté et en vue d'un nouvel accord d'aide financière n'ont pas été poursuivies et aucun prêt sous l'accord financier existant, venu à expiration le 31 octobre 1967, n'a été accordé depuis le 21 avril.

Au début de la quatrième année d'association CEE/Turquie, le 1er décembre 1967, les contingents tarifaires pour les exportations turques vers la Communauté ont été considérablement augmentés.

Après de longues discussions, un mandat de négociations en vue d'un accord préférentiel avec l'Espagne a été adopté le 10 juillet par le Conseil, et deux sessions de négociations se sont déroulées à Bruxelles les 21 et 22 septembre et du 7 au 10 novembre. Entretemps, la Commission a reçu un mandat supplémentaire de négociations avec le Maroc et la Tunisie - les négociations initiales s'étaient tenues en 1965 - et celles-ci ont été reprises le 13 novembre avec la Tunisie et le 21 novembre avec le Maroc. Des conversations exploratoires tenues avec une délégation israélienne ont conduit à une demande d'Israël de remplacer son accord commercial avec la Communauté par une Association. Au mois de juin la Commission a soumis un rapport conseillant un accord

74

d'association. Entretemps l'accord commercial avec Israël venu à échéance le 30 juin, a été prorogé d'un an. En ce qui concerne l'Autriche, la session de négociations du 30 janvier au 2 février a mis fin au mandat de la Commission. Celle-ci a présenté un rapport au Conseil le 3 mai sur lesdites négociations. Mais depuis le débat du 5 juin au Conseil les travaux sur l'Autriche n'ont pas été repris.

L'accord commercial entre la Communauté et l'Iran, signé en 1963, a été prolongé le 1er décembre 1967 pour un an. En 1967, la Commission, sur la demande du Conseil, a soumis un projet de mandat pour un accord commercial avec la Yougoslavie. La Commission a également soumis au Conseil un projet de mandat pour la continuation des négociations avec les trois pays est-africains qui avaient demandé l'association avec la Communauté.

Politique commerciale

Dans le domaine de la politique commerciale, l'évènement de l'année a été la réussite des négociations du Kennedy Round à Genève, à la fin du mois de juin. La Communauté réduira son tarif extérieur commun de 35 % en moyenne. L'ajustement se fera en cinq ans et commencera par une réduction de 20 % le 1er juillet 1968. En outre, la Communauté a souscrit à un code de politique anti-dumping. Dans le domaine de l'agriculture, les négociations n'ont pas abouti au résultat espéré par la Communauté, mais un accord sur l'aide alimentaire a toutefois été réalisé, aux termes duquel la Communauté accordera 23 % des 4,5 millions de tonnes de blé par an prévus pour les pays en voie de développement.

Dans les autres domaines de la politique commerciale, le Conseil n'a pas pris de décisions mais certains progrès ont été réalisés dans l'approche en commun de ces problèmes. La Commission a soumis le 3 juillet une proposition relative à l'instauration d'un régime à l'importation spéciale pour certains produits agricoles en provenance de certains pays à commerce d'Etat qui remplacerait le règlement 3/63. Le Conseil du 11-12 décembre a décidé de prolonger le règlement 3/63 au 30 juin 1968 pendant qu'il considère la nouvelle proposition de la Commission. La Commission a également introduit au commencement de décembre au Conseil une proposition relative à la défense contre les pratiques de dumping, primes ou subventions de la part de pays non membres de la CEE qui modifie la proposition de la Commission de 1966 à la lumière des négociations Kennedy. Le 11-12 décembre, le Conseil a aussi approuvé les lignes générales sur le travail à faire dans le domaine de la politique commerciale.

En ce qui concerne l'action concertée dans le domaine commercial, les pays membres ont négocié une prolongation de l'accord à long terme sur les textiles de coton jusqu'au 30 septembre 1970, et des négociations pour des accords bilatéraux ont été menées avec l'Inde et le Pakistan.

La Commission a soumis au Conseil le 7 novembre 1967 un mémorandum concernant un rapport de l'OCDE sur les préférences générales aux pays en voie de développement. La Commission, en rappelant son rapport du 22 novembre 1966, a soutenu les principes généraux du rapport de l'OCDE mais elle a réservé son attitude sur les modalités d'application qui seront discutées en 1968 à l'UNCTAD.

A la fin de 1967, 73 pays tiers avaient une mission accréditée auprès de la Communauté.

§

SECTEUR CHARBON-ACIER

Tout au long de l'année 1967, les secteurs relevant du Traité sur la CECA ont continué à être affectés par les effets de la crise structurelle. La Haute Autorité et, depuis le 1er juillet, date de l'entrée en vigueur du Traité sur la fusion, la Commission des Communautés européennes, se sont efforcées de trouver des solutions aux problèmes sérieux posés par :

- la regression massive de la demande sur le marché charbonnier;
- l'existence d'une surcapacité quantitative et d'un niveau insuffisant des prix sur le marché de l'acier;
- les conséquences sociales et régionales engendrées par la réduction de l'emploi dans les houillères, les mines de fer et certaines entreprises sidérurgiques.

CHARBON

La demande de houille a baissé de 7% en 1967 par rapport à 1966 et la production accusa un recul d'environ 9,5 % pour descendre à environ 190 millions de tonnes. Le nombre des mineurs du fond a reculé de 48 000 unités ce qui représente 14 % des effectifs enregistrés à la fin de 1966.

La plus importante mesure prise fut la décision n° 1/67 tendant à faciliter l'écoulement des charbons à coke et des coques destinés à la sidérurgie de la Communauté. En vertu de cette décision, prise le 21 février 1967, les États membres sont autorisés à apporter une aide d'un maximum de 2,2 dollars/t aux ventes de charbon à coke/la sidérurgie pour rapprocher les prix de ceux des charbons à coke importés des pays tiers. Pour les livraisons intra-communautaires de charbon à coke ou de coke un système de compensation multilatérale d'un apport maximum de 22 millions de dollars par an a été mis en place pour opérer un certain remboursement des aides entre les États membres.

Suite au rapport du Comité ad hoc "problèmes charbonniers" du Conseil de Ministres plusieurs mesures furent arrêtées concernant les conditions d'une stabilisation des prix des anthracites et maigres classés à usage domestique notamment en prolongeant le délai entre la publication de nouveaux barèmes de prix et leur mise en vigueur effective.

Finalement, après la prorogation de la décision n° 3/65 concernant le régime des aides financières que les États membres peuvent être autorisés à accorder aux houillères la Commission a autorisé les gouvernements des États producteurs à verser, en 1967, l'équivalent de 1,08 milliard de dollars pour aider les mines dans leurs opérations de rationalisation positive et négative. Les aides pour charges sociales anormales ne sont pas comprises dans ce chiffre.

Le problème d'une solution d'ensemble pour le charbon reste néanmoins posé. Cette solution devra s'inscrire dans le cadre d'une politique énergétique commune à élaborer d'un commun accord entre la Commission et le Conseil de Ministres.

ACIER

En 1967, la production d'acier brut de la Communauté a atteint quelque 90 millions de tonnes, soit 5 millions de tonnes ou 6 % de plus qu'en 1966. Malgré un chiffre record des ventes à l'exportation, près de 19,4 millions de tonnes en poids d'acier brut, les prix sont demeurés faibles et le taux d'utilisation des capacités était en-dessous de 80 %.

La Commission a engagé la procédure en vue de la prorogation des mesures de protection périphérique prises en 1964 à l'encontre des importations d'acier à bas prix en provenance des pays de l'Est. Par ailleurs, la Commission n'a pas touché à l'ancienne décision de la Haute Autorité fixant le niveau moyen des droits de douane à l'importation de tous les pays tiers à 9 % en moyenne.

Un événement important fut l'accord réalisé au sein des négociations Kennedy en vertu duquel la Communauté baissera progressivement ses droits de douane pour les produits d'acier à un taux de 5,74 % ad valorem. La CECA aura ainsi réalisé son union douanière également pour l'acier à un niveau de protection qui est considéré comme économiquement raisonnable.

La Commission envisage de faire reprendre les travaux du Comité ad hoc "problèmes sidérurgiques" du Conseil en vue d'étudier les applications pratiques d'une politique capable de doter la sidérurgie communautaire d'un appareil de production pleinement compétitif tout en évitant des déséquilibres régionaux et sociaux.

FINANCES

Le prélèvement sur la valeur de la production charbon-acier pour la période du 1er juillet 1967 au 30 juin 1968 a été porté de 0,25 antérieurement à 0,30 %. Les recettes de ce prélèvement serviront à financer les activités de la Commission en matière de réadaptation sociale et de recherche technique et médicale. Un forfait de 10 millions de dollars sera versé à la Commission pour couvrir une partie des frais administratifs des institutions de la Communauté.

En 1967, les services de la CECA ont emprunté sur le marché des capitaux la contrevaieur de 50,5 millions de dollars qui serviront au financement des investissements effectués par des entreprises ainsi qu'à la réalisation de projets de reconversion.

CONCURRENCE

Un grand nombre de décisions ont été prises dans le domaine des ententes et concentrations parmi lesquelles il y a lieu de relever particulièrement l'autorisation de quatre comptoirs de vente d'acier laminé, groupant la presque totalité des producteurs sidérurgiques de la République Fédérale. Cette autorisation a été accordée, sous réserve de certaines obligations, jusqu'au 30 juin 1971.

D'une façon générale on assisté à un mouvement de concentrations qui s'accompagne d'une réduction souhaitable des centres de décisions. Cette évolution va très probablement se poursuivre en 1968.

PROBLEMES SOCIAUX

- 71 -

La Communauté a poursuivi son action sociale en appliquant le bénéfice des indemnités et des garanties de revenus de l'article 56 du Traité CECA à près de 55 000 travailleurs qui sont ou seront victimes de fermetures d'entreprises. Un crédit non remboursable d'environ 20 millions de dollars qui sera complété d'un montant équivalent par les gouvernements intéressés a été mis en réserve pour ces opérations de réadaptation.

Par ailleurs, la Communauté a décidé d'octroyer de nouveaux prêts à concurrence de 22,8 millions de dollars visant à la création d'activités nouvelles dans les régions touchées par les fermetures de mines de fer, de charbonnages et d'entreprises sidérurgiques. Le crédit le plus important, d'un montant de 7 millions de dollars, est destiné à la réalisation de zones industrielles dans le Limbourg belge.

Enfin la Communauté a donné le feu vert à un sixième programme de construction de logements qui ajoutera 15 000 nouveaux logements aux 95 000 déjà achevés à l'aide de crédits de la CECA au profit des travailleurs du charbon et de l'acier. La dépense totale à charge de la CECA s'élève à 116 millions de dollars.

§

EURATOM

En 1967, dernière année du deuxième programme quinquennal de recherche, le principal souci d'Euratom a été d'orienter les recherches nucléaires de la Communauté pour les années à venir en assurant simultanément la continuité des actions en cours. En février, la Commission a soumis au Conseil de Ministres ses propositions d'"actions futures", à entreprendre à partir de 1968. En juillet, cependant, le Comité Consultatif de la Recherche Nucléaire ne s'étant pas réuni, il a été décidé de mettre sur pied un programme intérimaire pour 1968, le troisième programme pluriannuel devant commencer en 1969.

Pendant les quatre derniers mois de l'année, la Commission s'est occupée du programme 1968, qui a été approuvé par le Conseil de Ministres le 14 décembre, et a adressé aux Ministres une communication sur "la tendance des activités futures de la Communauté européenne de l'Energie Atomique" qui a fait l'objet d'un accord du Conseil au cours de la même session.

Les événements marquants de l'année ont été d'une part le lancement en février d'un appel d'offres pour un projet de réacteur prototype Orgel : un groupement constitué d'une firme française, d'une firme allemande et d'une firme italienne a accepté les conditions de ce concours et doit soumettre les résultats de son étude le 1er avril 1968; d'autre part, la criticalité, atteinte en mars, du réacteur d'essai ESSOR, construit par Euratom au Centre d'Ispra dans le cadre du programme Orgel de la Communauté.

--:6:--:--